

## 1.24 Revenus des jeunes adultes

Le **revenu individuel** des **jeunes adultes** âgés de 18 à 24 ans est de 9 520 euros en moyenne sur l'ensemble de l'année 2014, dont 54 % proviennent d'activités rémunérées, 30 % d'une **aide financière régulière des parents** et 14 % des **prestations et aides sociales**.

Les revenus et la part d'aide parentale sont très divers selon la situation des jeunes adultes : études ou travail, cohabitation avec les parents ou logement indépendant.

Ainsi, ceux qui ne vivent plus exclusivement chez leurs parents ont des revenus plus élevés (11 880 euros en moyenne) que ceux qui y résident encore (7 770 euros). Ils reçoivent en moyenne deux fois plus d'aides de leurs parents, ainsi que davantage de prestations et d'aides sociales, et sont globalement plus âgés et mieux insérés sur le marché du travail.

Les jeunes adultes qui occupent déjà un emploi ont les revenus individuels les plus élevés : 14 830 euros pour ceux qui résident chez leurs parents et 16 450 euros pour les autres. Ils dépendent peu de l'aide parentale, qui représente 3 % de leurs revenus quand ils vivent chez leurs parents et 4 % quand ils ont leur propre logement.

Les 18-24 ans non étudiants principalement inactifs ou au chômage sont les

moins favorisés. Quand ils logent chez leurs parents, ils disposent de 4 220 euros sur l'année, avec une part d'aide parentale située dans la moyenne (29 %). Ceux qui résident dans leur propre logement vivent avec 7 450 euros, dont l'essentiel provient d'aides et de prestations sociales (70 %), et très peu de l'aide parentale.

Les jeunes en études sans activité rémunérée ont des revenus individuels un peu plus élevés : 4 390 euros en moyenne quand ils résident dans le logement familial et 8 890 euros quand ils l'ont quitté. Qu'ils soient ou non cohabitants, leur revenu est constitué pour l'essentiel par l'aide parentale : 75 % en moyenne.

L'aide reçue par les jeunes adultes est fortement liée aux revenus de leurs parents. Quand ces derniers appartiennent aux 10 % des ménages les plus aisés, l'aide versée (6 115 euros par an en moyenne) est quatre fois plus importante en moyenne que celle versée par les parents appartenant aux 10 % des ménages les plus modestes (1 540 euros). Le fait de ne recevoir aucune aide financière mensuelle de la part de ses parents est plus fréquent parmi les jeunes issus des ménages les plus modestes (31 %) que parmi ceux dont les parents font partie des plus aisés (21 %). ■

### Définitions

**Jeunes adultes** : l'enquête concerne les jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans au 1<sup>er</sup> octobre 2014. Quand ils vivent en permanence chez leurs parents ou chez l'un d'eux, ils sont dits « **cohabitants** ». S'ils vivent au moins en partie dans un autre logement, ils sont considérés comme **non cohabitants**. Les catégories d'emploi, d'études ou de chômage désignent ici la situation principale du jeune adulte pendant l'année 2014.

**Revenu individuel** (enquête ENRJ) : à la différence du revenu disponible, le revenu des jeunes adultes est calculé avant impôt et considéré isolément, c'est-à-dire sans tenir compte des revenus des autres habitants du ménage (parents ou conjoint). Il comprend principalement :

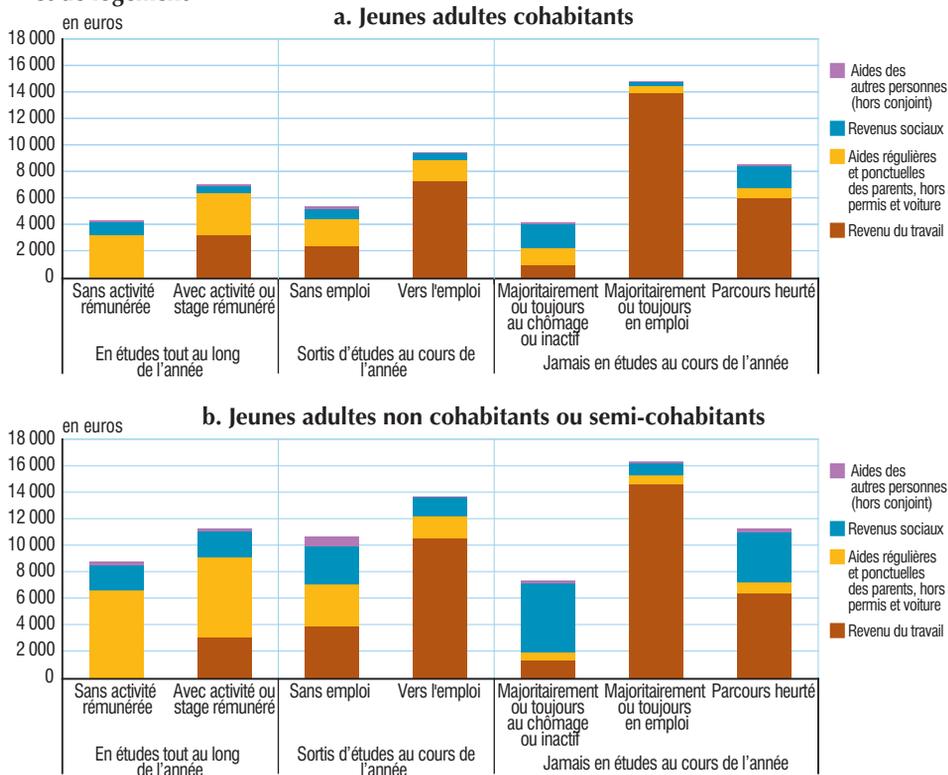
- les revenus d'activité ;
- l'**aide financière régulière des parents**, qui comprend les versements monétaires réguliers sans utilisation pré-définie et la participation financière des parents à différentes dépenses régulières payées par le jeune ;
- les **prestations et aides sociales** parmi lesquelles la bourse d'étude, les aides au logement, l'allocation chômage, les prestations familiales, les minima sociaux, les contrats d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) et la garantie jeunes (dispositif expérimenté dans dix départements en 2014).

### Pour en savoir plus

- « Les ressources des 18-24 ans en 2014. De fortes disparités liées à la situation résidentielle et aux parcours d'activité » *Insee Analyses* n° 28, novembre 2016.
- « Ressources et accès à l'autonomie résidentielle des 18-24 ans », *Les Dossiers de la Drees* n° 8, novembre 2016.

# Revenus des jeunes adultes 1.24

## 1. Revenu individuel moyen des jeunes adultes en 2014, selon la situation d'emploi et de logement

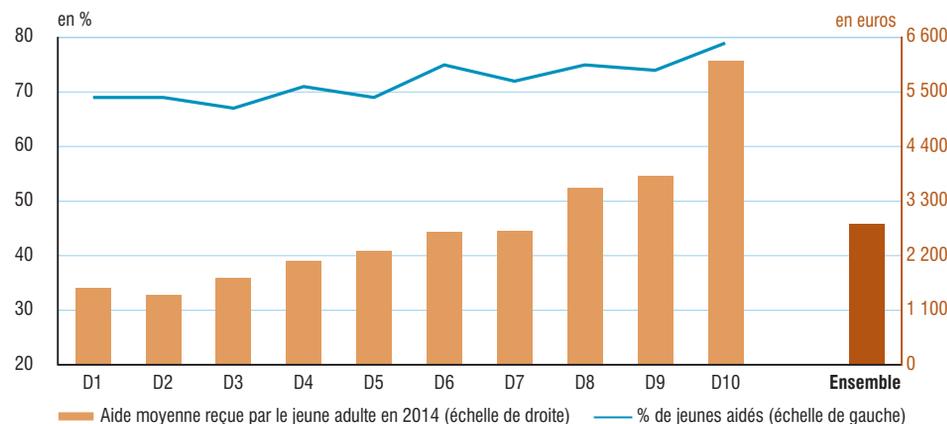


Champ : personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France hors Mayotte, cohabitantes avec leurs parents (figure a), ou habitant au moins en partie dans leur propre logement (figure b).

Lecture : les jeunes adultes cohabitants qui sont majoritairement ou toujours en emploi en 2014 disposent en moyenne d'un revenu annuel de 14 018 euros de revenus du travail, 463 euros d'aides régulières et ponctuelles des parents (hors permis et voiture), 326 euros de revenus sociaux et 18 euros d'aides d'autres personnes.

Sources : Drees-Insee, enquête nationale sur les Ressources des jeunes 2014.

## 2. Aide financière reçue par les jeunes adultes en 2014, selon le niveau de vie des parents



Champ : personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France hors Mayotte.

Lecture : 69 % des jeunes adultes dont les parents font partie des 10 % les moins aisés reçoivent une aide financière, pour une valeur moyenne de 1 540 euros par an.

Sources : Drees-Insee, enquête nationale sur les Ressources des jeunes 2014.